

Lettre ouverte du Conseil Administration de l'Uriopss Hauts de France Numéro 1

En cette période de crise le Conseil d'Administration de l'Uriopss se réunit chaque semaine depuis le 19 mars.

Afin de faire connaître ses positions mais également de contribuer utilement à la gestion de la crise sanitaire et à en tirer les enseignements il a décidé de publier chaque semaine une lettre ouverte à destination de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient associatifs ou pouvoirs publics.

Responsabilité des dirigeants associatifs

Le 10 avril dernier l'Uriopss interpellait le Premier Ministre sur la question de la responsabilité des directeurs d'établissements et services sociaux et médico-sociaux. Force est de constater que les difficultés pointées dans ce courrier se poursuivent voire s'amplifient.

En effet de trop nombreuses obligations ou décisions sont systématiquement renvoyées à la responsabilité des Directeurs d'établissement ou de service alors que ceux-ci doivent faire face à l'effet d'annonces non préparées, comme sur la question des visites en établissements, en particulier en EHPAD, ou encore du décalage entre des annonces nationales et leur mise en œuvre effective sur le terrain, comme sur la question des tests de dépistage.

La difficulté à assurer une sécurité effective que ce soit pour les travailleurs ou les personnes accueillies ou accompagnées faute d'équipement suffisant demeure en outre dans certains secteurs.

Nous avons déjà évoqué les contrôles qui s'organisent parfois ne tenant pas compte de la réalité de terrain. Par ailleurs les plaintes visant des établissements sociaux et médicosociaux commencent à apparaître.

Les dirigeants associatifs, Présidents et Directeurs, contribuent largement et depuis le début de cette crise à la gestion de la situation sanitaire.

S'ils continueront à assumer leurs responsabilités nous souhaitons affirmer que les responsabilités doivent être partagées et ne peuvent être uniquement endossées par des associations qui agissent avant tout au service du bien commun et pour le compte de la collectivité.

Nous demandons que les acteurs associatifs qui sont amenés à prendre des décisions quotidiennes puissent être sécurisés autant que possible dans le contexte actuel et que les responsabilités soient partagées entre les acteurs institutionnels et les acteurs associatifs par l'affichage d'un cadre clair et la mise en œuvre effective des moyens annoncés.

Reconnaissance des professionnels du secteur

Le travail du personnel soignant a été, et à juste titre, largement salué depuis le début de la crise sanitaire. Les travailleurs du secteur social et médicosocial sont aussi très largement mobilisés dans le contexte actuel.

Le Premier ministre a annoncé le 15 avril l'extension de la prime destinée aux agents des établissements publics hospitaliers aux professionnels des EHPAD et des SAAD.

Nous nous félicitons bien entendu de cette annonce. Nous souhaitons néanmoins rappeler que les professionnels du champ de la protection de l'enfance, du handicap, des centres de santé ou encore de la lutte contre les exclusions devraient eux aussi faire l'objet de mesures de reconnaissance.

L'ensemble des professionnels du secteurs sont aujourd'hui confrontés à des conditions et des situations difficiles. Celles-ci ont parfois des impacts jusque dans leur vie personnelle.

Ce point est d'autant plus important que depuis plusieurs années le secteur associatif est, pour une bonne partie, malmené par des financement structurellement en baisse. De nombreux professionnels ont aujourd'hui des niveaux de salaires très faibles, voire pour certains inférieurs au SMIC.

Malgré ces difficultés le secteur associatif a toujours continué à être présent, et aujourd'hui plus que jamais.

Cette mesure de reconnaissance devra se mettre en place dans un plan de financement dédié afin que le versement de la prime ne pèse pas sur l'équilibre budgétaire fragile pour nombre d'associations. D'autant plus que, comme pour nombre d'acteurs, la situation actuelle aura des impacts importants sur le plan économique pour notre secteur.

Cependant le sujet de la prime ne doit pas masquer celui, majeur, de la revalorisation des métiers et de l'amélioration des conditions de travail des professionnels à long terme. Ces métiers nécessitent une valorisation à la hauteur d'un système de protection sociale digne d'une société fondée sur des valeurs de solidarité.

Nous souhaitons donc que dès la sortie de crise une réflexion globale puisse avoir lieu sur ce sujet et un plan de revalorisation des métiers et des salaires engagé.

Des réponses dans les organisations territoriales

Depuis le début de la crise des organisations territoriales se sont progressivement structurées entre acteurs associatifs.

Celles-ci ont permis de partager des ressources mais aussi d'être plus réactifs dans l'adaptation aux conditions et la recherche de solutions.

Le décroisement que chacun appelle de ses vœux depuis longtemps semble se mettre en œuvre par la force des choses.

Il nous semble nécessaire de capitaliser sur ces bonnes pratiques notamment dans la perspective de l'après crise.

Nous souhaitons néanmoins exprimer notre vigilance à ce que les dispositifs de coordination territoriale, qu'ils soient d'inspiration nationale ou régionale, se mettent en œuvre dans un esprit de simplicité et en tenant compte de l'existant. L'empilement de différents dispositifs ou encore le cadrage de ces initiatives dans une dimension trop administrative sont de nature à disperser les énergies et à nuire à la clarté et la lisibilité pour les professionnels comme pour les personnes et les familles.